



# FRAIS SUR REJET / DOSSIER DE SURENDETTEMENT

Par **POOPYS**, le **15/06/2009** à **14:36**

Bonjour,

J'ai un dossier de surendettement depuis 2007, et qui se fini fin juin. J'ai appris dernièrement que lorsque une personne été en dossier de surendettement la banque ne pouvait pas prendre des frais sur rejet et frais commissions. Ma banque la société Générale a du me prendre en 2008 1500 euros de frais. Pourriez vous me dire ou je pourrais trouver une documentation pour que je puisse écrire à ma Banque.

C'est ma conseillère elle même qui me la dit donc du coup elle m'a remboursé des frais de 40 euros du mois d'avril 2009. Je suis actuellement en mission d'intérim qui se fini fin juin (fin de contrat), pourriez vous me répondre s'il vous plaît.

Merci

Un membre